

MAIRIE D'ANAIS

PROCES-VERBAL

DE LA

Séance du Conseil Municipal

Session ordinaire

du 03 04 2025

Séance du Conseil Municipal
du 03 Avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 3 avril à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis, en session ordinaire. La séance s'est déroulée dans la salle de l'Ancien Grenier, sous la présidence de Monsieur Éric GIRAUD-BERNARD, Maire, à la suite de sa convocation adressée le 27/03/2025.

Présents :

Messieurs : GIRAUD-BERNARD Éric – MORANGE Alain - AUPETIT Philippe – FAURE Oswin - GILLET Serge – RONDELLOT Didier.

Mesdames : CARCIN Corinne - DANIEL Laurine - DUMAS Bernadette – PRESSET Ghyslaine – PELOQUIN Josiane.

Procurations :

Mr IDIER Nicolas a donné procuration à Mme DUMAS Bernadette ;
Mr HAMON Vincent a donné procuration à Mr MORANGE Alain.

Absents : CHARBONNIER Dimitri – PUJOL Vincent.

Secrétaire de séance : Mr AUPETIT Philippe

Monsieur Éric GIRAUD-BERNARD Maire ouvre la séance à 20H00, le quorum étant atteint.

Le Procès-Verbal de la séance du jeudi 13 février 2025 est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil.

- **Affectation des résultats (D2025011)**

Après avoir examiné le Compte Financier Unique (CFU) statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

| AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT | |
|---|---------------------|
| Résultat de fonctionnement A. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) | +272 257,17 |
| B. <u>Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) | +3 016 680,29 |
| C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous) | 3 288 937,46 |
| Solde d'exécution de la section d'investissement D. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent) | -4 467,83 |
| E. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1) | -48 925, 00 |
| Besoin de financement F. = D. + E. | - 53 392,83 |
| AFFECTATION = C = G. + H. | 3 288 937,46 |
| 1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F | 53 392,83 |
| 2) H. Report en fonctionnement R 002 (2) | 3 235 544,63 |
| DEFICIT REPORTE D 002 (4) | |

- **Vote du Budget Principal 2025 (D2025012)**

Après présentation du Budget Principal 2025 de la Commune d'Anais par Monsieur le Maire, les Membres du Conseil Municipal décident d'approuver le Budget Primitif Principal à l'unanimité.

- **Vote des fongibilités M57 (D2025013)**

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

- **Vote des taxes directes locales 2025 (D2025014)**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter pour l'année 2025 les taux de fiscalité locale suivants :

- 35.21 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties ;
- 36.06 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties ;
- 14.34 % pour la taxe sur les résidences secondaires ;
- 23.13 % pour la cotisation foncière des entreprises.

- **Subventions et cotisations 2025 (D2025015)**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'effectuer la répartition suivante au compte 65748 :

| | |
|------------------------------------|-------------------|
| AIPE | 500,00 € |
| ADAPEI | 50,00 € |
| AFM Téléthon | 100,00 € |
| APF France Handicap | 50,00 € |
| Banque Alimentaire | 100,00 € |
| Cercle des Jeunes de Montignac | 100,00 € |
| Chante Boixe | 100,00 € |
| Club Informatique d'Anais | 500,00 € |
| Eider | 100,00 € |
| France ADOT | 100,00 € |
| Ligue Contre le Cancer | 100,00 € |
| RASED | 60,00 € |
| Société de Chasse d'Anais | 1 000,00 € |
| TED16 | 50,00 € |
| US ANAIS | 3 500,00 € |
| SOLIHA | 50,00 € |
| Prévention Routière | 80,00 € |
| APE Eugène Delacroix | 50,00 € |
| Les Restaurants du Cœur | 100,00 € |
| AFSEP | 50,00 € |
| Secours Populaire | 100,00 € |
| Un Hôpital pour les enfants | 500,00 € |
| Refuge de l'Angoumois | 500,00 € |
| Maison de l'Agriculture Biologique | 100,00 € |
| TOTAL | 7 940,00 € |

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité des membres présents d'approuver la répartition des subventions aux associations versées pour l'année 2025.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'effectuer la répartition suivante au compte 6281 :

| | |
|----------------------|-----------------|
| AMRF | 100,00 € |
| AMF | 277,00 € |
| CAUE | 100,00 € |
| Fondation Patrimoine | 200,00 € |
| FREDON CHARENTE | 50,00 € |
| TOTAL | 727,00 € |

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité des membres présents d'approuver la répartition des cotisations versées pour l'année 2025.

- **Rapport Social Unique (RSU) 2023 (D2025016)**

La loi de transformation de la fonction publique n°2019-828 du 6 août 2019 prévoit dans son article 5 l'élaboration d'un Rapport Social Unique (RSU) annuel à partir du 1er janvier 2021.

Ce rapport a vocation à rassembler en un seul document les divers rapports élaborés jusqu'à présents à savoir :

- le bilan social établi tous les deux ans, qui était un rapport sur l'état des collectivités,
- le rapport de situation comparée entre les hommes et les femmes institué par la loi n°2012-347 du 12 mars 2012,
- le rapport sur les fonctionnaires mis à disposition,
- le rapport sur l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue par l'art L.323-2 du code du travail.

Le RSU a été présenté au Comité technique du 10 février 2025.

La synthèse du RSU 2025 est présentée au Conseil Municipal, accompagnée de l'analyse du CST.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal prend acte des éléments détaillés du rapport social unique établi sur la base des données disponibles de l'année 2023 et autorise Mr le Maire à signer la délibération ainsi que tous les documents afférents.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- **SMVOS de Saint-Amant de Boixe :**

Mme DUMAS Bernadette informe le Conseil Municipal que le SMVOS de Saint-Amant de Boixe a des difficultés à obtenir le quorum lors de la première convocation. Mme PRESSET Ghyslaine, suppléante de cette commission, se présentera aux prochaines réunions afin d'avoir deux représentants présents pour la Commune d'Anais.

- **Rénovation de l'Église :**

Les travaux de rénovation vont prochainement commencer.

L'huissier est intervenu pour effectuer l'état des lieux des maisons mitoyennes aux travaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H00.